

# BULLETTIN MUNICIPAL N°73

*Causse de la Selle Mai 2018*

Cher-e-s concitoyen-ne-s,

Nous voici de nouveau à la saison paradoxale où les fleurs et les fruits poussent dans la nature et où les feuilles d'impôts tombent dans les boîtes aux lettres. C'est pour préparer le contenu de ces dernières que votre Conseil municipal vient de voter le budget et notamment les taux de fiscalité. Une grande première pour vous cette année puisque suite aux décisions du nouveau gouvernement, la taxe d'habitation, principale source de revenus des communes est supprimée pour 80 % d'entre nous avant de l'être définitivement en 2020. C'est pourquoi notre marge de manœuvre est de plus en plus limitée puisque si nous décidons d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, cela ne sera possible que pour les 20 % qui continuent à la payer et je vous laisse à penser les débats qui ne manqueraient pas de s'ouvrir sur l'équité d'une telle mesure. Cette année, comme vous le constaterez à la lecture du budget communal, nous avons décidé de ne pas augmenter la pression fiscale. L'autre contrainte importante qui pèse sur nous dès cette année 2018 est la réduction drastique du nombre d'emplois aidés. C'est pourquoi, dans le souci de ne pas alourdir vos contributions, nous allons réduire un certain nombre de prestations à commencer par les heures d'ouverture de l'accueil de la mairie et le nombre d'agents du service technique. Tous les efforts restent consacrés à l'encadrement des enfants de notre école intercommunale. Cela ressemble donc à une cure d'austérité.

En revanche, comme vous le constaterez également, nous ne renonçons à aucun des investissements prévus. Ainsi, le financement de la première tranche de sécurisation et de l'embellissement de la traversée du village étant à présent bouclé dans des conditions très satisfaisantes, le chantier pourrait démarrer avant la fin de l'année. D'autres travaux sont également prévus et nous réfléchissons d'ores et déjà au financement de ce qui pourrait être le projet de ce premier demi-siècle, une nouvelle école intercommunale. Une première rencontre avec les parents d'élèves a eu lieu pour l'évoquer.

Autre sujet très important, la préparation du plan local d'urbanisme. Nous avons avancé dans nos travaux et bien entendu ils seront présentés au cours d'une réunion publique, en sachant que l'État a une vision très restrictive de l'extension de l'habitat et au contraire très rigoureuse de ce qu'il appelle le mitage et l'utilisation des terrains agricoles.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, au moment où c'est le Préfet qui décide pour les permis de construire jusqu'à l'approbation du Plan local d'urbanisme, certains projets sont dans l'attente. Nous faisons tout pour les faire aboutir mais ce n'est pas gagné.

Ce qui, en revanche, est gagné, c'est le label Grand site étendu à notre Commune qui s'appelle désormais Grand site des gorges de l'Hérault. Aucune contrainte supplémentaire mais nous bénéficierons non seulement de l'image de marque valorisée mais également de financements complémentaires pour certains aménagements.

*Le Maire,  
Philippe Doutremepuich  
et l'équipe municipale*

# 1 BUDGET

Comme évoqué ci-dessus, notre budget, comme celui de nombreuses familles, est de plus en plus difficile à établir compte tenu de la baisse des recettes et des besoins légitimes ressentis par nos concitoyens. La principale augmentation enregistrée cette année est la participation au Syndicat intercommunal à vocation unique de l'école en raison du passage de 80 à 50 % de la part de l'État dans les emplois aidés et de la nécessité d'assurer néanmoins l'accompagnement des élèves. Cela se traduit mécaniquement par un surcoût de 18 000 € pour notre Commune. Grâce à l'action de l'association des Maires de France, un certain nombre d'emplois de ce type ont été maintenus en particulier dans le domaine de l'éducation. Mais l'avenir n'est pas assuré.

Malheureusement, les services municipaux qui ont bénéficié de nombreuses années de ce dispositif vont voir les effectifs et les horaires diminuer car le budget de la Commune ne peut supporter ces nouvelles charges ainsi transférées.

Petit bémol dans cet océan de difficultés, notre Commune ne fait pas partie des 22 000 communes françaises qui ont vu leur dotation diminuer puisqu'au contraire cette année le total des aides de l'État en fonctionnement passe de 78 030 € à 79 361 €.

Vous trouverez ci-dessous des graphiques qui illustrent la structure interne des recettes et des dépenses. Si vous souhaitez avoir une vision complète du budget, vous pouvez vous reporter sur notre site [causedelaselle.fr](http://causedelaselle.fr)

## **Taux des taxes**

TAUX 2017	TAUX 2018	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	13.41	13.41	467 700 62 719
Taxe foncière s/PB	14.37	14.37	301 700 43 354
Taxe foncière s/PNB	72.92	72.92	9 200 6 709
TOTAL	112 782		

Comme vous pouvez le constater, ils sont identiques à ceux de 2017 et seule une petite hausse des bases nous permet de voir le produit total augmenter légèrement (3 000€).

Le budget pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

En recettes à la somme de : 841 392, 93 Euros  
En dépenses à la somme de : 841 392, 93 Euros

# 2 PLAN LOCAL D'URBANISME

C'est un dossier important et difficile puisqu'il engage l'avenir de l'aménagement et de l'urbanisation de notre village jusqu'en 2030 en délimitant notamment les zones constructibles. Cela vous a été souvent dit mais il convient de le répéter, c'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 qui a remplacé le POS par le PLU, puis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) présentée par la ministre Duflot en 2014, qui en a durci considérablement la réalisation. Ainsi, notre plan local d'urbanisme doit-il être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (Grand pic Saint Loup) et le schéma

d'aménagement et de gestion des eaux (bassin de l'Hérault). Ces différentes obligations ainsi que l'application très stricte des textes par les services de l'État nous autorisent à envisager une progression démographique de l'ordre de 1,2 % par an et une extension très limitée des zones constructibles. Nous avons par ailleurs l'obligation de densifier, c'est-à-dire de construire 17 habitations par hectare. C'est dans ce cadre très contraint que nous travaillons et prochainement, après que le Conseil municipal aura débattu du plan d'aménagement et développement durable, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet.

### **3 SÉCURISATION ET EMBELLISSEMENT DE LA TRAVERSÉ DU VILLAGE**

Après des études très approfondies et avec l'aide précieuse du service des routes du Conseil départemental et du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault, nous envisageons un démarrage des travaux à la fin de l'année. Nous vous rappelons que la première tranche (il y en aura trois, pour des raisons essentiellement budgétaires) concerne la portion de voirie entre la Mairie et le plateau sportif, parcours très fréquent des écoliers. Le montant total de cette première tranche s'élève à 182 000 € et grâce aux cofinancements obtenus ou attendus : Etat, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Hérault, Communauté de Communes, réserve parlementaire (sénateur Grand), ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80%.

### **4 AIRE DE STATIONNEMENT**

Également cette année, les travaux de réalisation de l'aire de stationnement à l'entrée du village seront réalisés. Outre la borne électrique déjà en place, ils consisteront en un accroissement de la superficie disponible pour les véhicules et une meilleure intégration des logettes destinées aux différents déchets. Les travaux seront de l'ordre de 15 000 € et bénéficient d'une aide du Conseil départemental de 9 000 € et d'un cofinancement dans le cadre de la réserve parlementaire du sénateur Cabanel.

### **5 ENVIRONNEMENT- QUALITE DE LA VIE**

Dans le cadre de l'aménagement de cet espace, un effort particulier sera réalisé pour aménager l'emplacement des conteneurs et faire en sorte qu'ils soient à la fois accessibles et discrets. De nouveau, il faut rappeler que si chacun-e fait l'effort de respecter la destination de ses déchets en fonction de leur nature, la collectivité y gagnera. Ainsi est-il indispensable de découper et de plier

les cartons avant de les placer dans le conteneur approprié de manière à laisser de la place pour les suivants.

Comme dans chaque bulletin, nous rappelons que les animaux et en particulier les chiens sont interdits sur l'esplanade, qu'ils soient tenus en laisse ou, a fortiori, libres. La principale raison est le respect de la santé des promeneurs et notamment des enfants qui y jouent.

Dans le même ordre d'idées, avec l'appui de l'une de nos concitoyennes, enseignante à l'université des sciences et techniques du Languedoc, nous allons lancer une étude (gratuite) sur l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces publics et des voiries de notre village. Elle sera conduite par cinq étudiants en Master 2 à partir du mois de septembre. Ceci nous permettra de réaliser une synthèse des enjeux écologiques de la commune et d'engager un plan d'action de sensibilisation à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

## **6 BÂTIMENTS – ÉLECTRIFICATION**

Outre des réparations usuelles sur les bâtiments publics, différents travaux sont programmés : renforcement de l'alimentation électrique, signalée insuffisante par la Coopérative d'électricité, dans le hameau du Vialaret (30 000 € pris en charge à 90 % par Hérault-énergies), réalisation de sanitaires dans le local des chasseurs, réhabilitation d'un garage communal rue des Claparèdes, acquisition d'un véhicule neuf pour le service technique, création d'un escalier entre l'esplanade et la salle polyvalente pour assurer la sécurité des enfants afin qu'ils n'aient plus à traverser l'aire de stationnement devant la salle polyvalente, etc.

## **7 ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

Une première tranche de remplacement des lampes de l'éclairage public par des ampoules basse consommation été réalisée il y a deux ans. L'analyse financière fait apparaître que, malheureusement, cette économie compense la hausse du prix de l'électricité. C'est pourquoi nous envisageons d'aller plus loin en éteignant l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin. Cela nécessitera vraisemblablement un investissement préalable (installation d'horloges astronomiques sur les poteaux) et nous allons travailler dès à présent sur ce dossier.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, nous disposons de 50 ampoules domestiques basses consommation de type Led dont les particuliers peuvent bénéficier sous réserve de conditions d'âge ou de ressources. Vous pouvez contacter les services de la commune aux heures d'ouverture de l'accueil ou adresser un courriel ([mairie@causedelaselle.fr](mailto:mairie@causedelaselle.fr))

## **8 MANIFESTATIONS**

- Festa-trail : 19 mai 2018, départ à 5 heures 30
- Repas des chasseurs : 19 mai 2018
- Fête des écoles : 29 juin 2018
- Fête votive : du 20 et 21 juillet 2018